

Monsieur le Président
AMORCE
18, rue Gabriel Péri
69100 Villeurbanne

Objet : Candidature au Conseil d'Administration d'AMORCE

Lettre recommandée avec Accusé de Réception

Structure Candidate au Conseil d'administration d'AMORCE :

Dénomination : SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Adresse postale de la structure adhérente : 2 avenue des 2 lacs, 91140 Villejust

Délégué(e) titulaire

Nom Prénom : Jean-François VIGIER

Né(e) le : [REDACTED] à : [REDACTED]

Fonction : Président

Tél. professionnel : [REDACTED]

Tél. Portable [REDACTED]

Adresse courriel : [REDACTED]

Délégué(e) suppléant(e)

Nom Prénom : Karim KAROUI

Né(e) le : [REDACTED] à : [REDACTED]

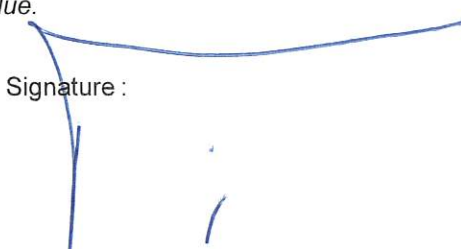
Tél. professionnel [REDACTED]

Adresse courriel : [REDACTED]

Je soussigné(e) Jean-François VIGIER présente la candidature du SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE, dont je serai le (la) représentant(e) délégué(e), au sein du collège des « **Collectivités** » du Conseil d'Administration d'AMORCE et accepte le mode de scrutin mis en place par l'association AMORCE conformément aux statuts de l'association et à son règlement intérieur.

J'ai pris connaissance qu'être membre du Conseil d'Administration d'AMORCE constitue un engagement moral et bénévole pour contribuer activement aux missions de l'Association et assurer la défense de ses intérêts je m'engage à exercer ce mandat conformément à ses statuts et à signer la charte d'engagement des membres du Conseil d'Administration et Bureau si ma structure est élue.

Fait le 21 septembre 2026 à Villejust

Signature : 

PROFESSION DE FOI DE JEAN-FRANCOIS VIGIER

*Président du Siom de la Vallée de Chevreuse
Maire de Bures-sur-Yvette
Conseiller régional d'Ile-de-France
Membre du Bureau de l'AMF
Vice-président de la Commission Transition Ecologique de l'AMF*



Courtabœuf, le 18 septembre 2026

Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues,

Je sollicite votre confiance pour **renouveler mon mandat au sein du Conseil d'Administration d'Amorce au collège des collectivités.**

Aujourd'hui, faut-il rappeler que le Service Public de Gestion des Déchets que porte les collectivités est **attaqué de toutes parts**?

Que ce soit à travers la lutte contre la « fausse consigne », les injonctions réglementaires ou la pression budgétaire, **nous devons être vigilants**. Face à ces situations, il nous faut continuer à innover, à proposer et à agir localement pour préserver notre capacité à servir les territoires.

Je suis convaincu que **la voix des collectivités doit résonner plus fort que jamais** pour être entendue. C'est en fédérant nos forces que nous pourrons relever les défis majeurs qui se présentent à nous.

Nos territoires font face à des enjeux concrets et urgents :

- *Sur le plan réglementaire* : L'obligation de **tri à la source des biodéchets** et la **hausse de la TGAP** imposent une adaptation constante de nos collectivités.
- *Dans le domaine de la transition énergétique* : L'intégration des **Unités de Valorisation Énergétique (UVE)** dans le **Système Européen des Quotas Carbone (SEQUE)** nous oblige à **repenser nos modèles d'incinération**.
- *Dans le domaine de l'économie circulaire* : L'atteinte des **objectifs européens de recyclage et de réemploi** et les évolutions des **filières REP** représentent un défi de taille pour notre service public.

L'**urgence climatique** n'est plus à démontrer. C'est **au niveau local** que nous pouvons agir pour **accélérer la transition écologique et énergétique**. Pourtant, les **blocages politiques** et les **coupes budgétaires**, comme la baisse du **Fonds Vert**, complexifient notre capacité à planifier et à innover. Alors que ses finances sont en déficit de **plus de 150 milliards d'euros en 2025**, nos collectivités, elles, **maintiennent l'équilibre budgétaire**.

L'État doit nous laisser la liberté d'agir.

Au Siom de la Vallée de Chevreuse, nous **innovons** pour transformer les déchets en ressources avec des **résultats concrets** :

- **Valorisation énergétique :**

Notre **UVE de Villejust**, certifiée **ISO 50001**, atteint un **taux de valorisation énergétique supérieur à 85 % depuis 2016**. Son **réseau de chaleur** alimente **plus de 10 000 logements et entreprises locales** en électricité et chauffage.

- **Collecte des biodéchets :**

Dès **2022**, soit **18 mois avant l'échéance réglementaire**, nous avons déployé la collecte des biodéchets pour les **213 513 habitants des 21 communes du territoire**. Aujourd'hui, **8 000 foyers pavillonnaires et 34 résidences** (soit plus de 10 % des foyers du territoire) trient leurs biodéchets à la source. Nous avons également **lancé l'installation d'abris-bacs sur la voie publique** pour compléter le dispositif.

- **Économie circulaire :**

En **2025**, nous avons ouvert une **déchèterie-ressourcerie sur le Plateau de Saclay**, un **modèle d'économie circulaire** alliant recyclage et réemploi sur un territoire d'avenir.

Je souhaite pouvoir vous **apporter cette expérience de terrain** en intégrant votre Conseil d'Administration.

Je m'engage à :

- **Porter la voix des territoires franciliens**, en mettant en avant les **spécificités des zones périurbaines et rurales**,
- **Contribuer activement** à l'émergence de **solutions innovantes** par le travail collectif,
- **Renforcer les synergies** entre acteurs publics et privés pour répondre aux **défis économiques, écologiques et sociaux** de la filière déchets, notamment à travers ma fonction de **vice-président de l'AMF**.

C'est pour toutes ces raisons que je vous sou mets ma candidature pour siéger au Conseil d'Administration d'Amorce.

Cordialement,

Jean-François VIGIER

Jean-François Vigier

Maire de Bures-sur-Yvette (91)

Président du Syndicat Intercommunal des Ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse (91/78)

Vice-président de l'Association des Maires de France
Co-président de la Commission Transition Écologique

Conseiller régional d'Île-de-France
Président du Groupe UDI au Conseil régional d'Île-de-France

Un engagement au service de l'économie circulaire

À la lumière des actions portées par le Siom de la Vallée de Chevreuse qu'il préside, Jean-François Vigier **défend une politique volontariste pour faire du déchet une ressource.**

Élu local engagé, Jean-François Vigier préside ce syndicat innovant qui inscrit l'économie circulaire au service du territoire Paris-Saclay. **Expert dans le domaine de la transition écologique et énergétique**, il co-préside la Commission Transition Ecologique à l'AMF.

Il s'agit pour lui d'être précurseur sur les sujets de réduction, de recyclage, et de valorisation des déchets dans un **contexte économique complexe.**

Localement, il impulse une dynamique forte d'**économie circulaire** autour d'actions phares telles que le déploiement d'une ressourcerie ou d'une stratégie "**zéro plastique**" impliquant tous les acteurs du territoire : collectivités locales, habitants, établissements d'enseignement, acteurs économiques et associatifs.

Pour des collectivités locales moteur de la transition écologique

Déjà fortement engagé par ses fonctions dans une transition écologique "pragmatique" et efficace au niveau local et régional, Jean-François Vigier se positionne comme le **porte-parole des collectivités locales pour une transition écologique des territoires.**

Les collectivités ont un rôle majeur et reconnu dans la transition écologique en France, et doivent être associées au volet écologique des décisions nationales. Les villes, départements et régions ont les compétences pour déployer des politiques efficaces pour arriver à la neutralité carbone et il est grand temps que l'État leur donne les moyens d'agir.



Présence médiatique

BFMTV - Canicule: "Nous avons à gérer l'urgence, mais aussi, d'une façon plus longue, l'adaptation de nos villes"

Le Monde - Tribune « Nous assistons, impuissants, à un blocage politique qui paralyse toute planification écologique »

France Bleu - Il y a un manque de moyens dans les collectivités

TF1 - Le danger du protoxyde d'azote dans les Syndicats de déchets

Ouest-France - Valérie Pécresse et Jean-François Vigier "« Décentraliser la France pour la débloquent »

Les Echos - Tribune "Non, monsieur Le Maire, les collectivités ne sont pas responsables de l'aggravation du déficit"

La Gazette des Communes - Jean-François Vigier : « La décentralisation n'a pas été menée à son terme ».

Le Monde - Jean-François Vigier : « Pas de lutte contre le changement climatique sans liberté d'agir pour les élus locaux ».

Mandats actuels

- Membre du CA d'Amorce depuis 2023
- Membre du CA du Cercle National du Recyclage depuis 2025
- Maire de Bures-sur-Yvette depuis 2008
- Vice-président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en charge des déchets depuis 2008
- Président du Syndicat mixte d'ordures ménagères de la Vallée de Chevreuse depuis 2014
- Conseiller régional Ile-de-France (depuis 2015)
Président du Groupe UDI au Conseil régional d'Île-de-France (depuis 2017),

Le Siom, Eco mobilisé par nature

Créé en 1959, le Siom de la Vallée de Chevreuse compte **21 communes sur 140 km²**, dont 19 situées en **Essonne** et 2 dans les **Yvelines**. Territoire mixte urbain, il est composé de communes semi-rurales, principalement pavillonnaires, et de communes urbaines denses, avec près de 52% d'habitats collectifs regroupant 213 513 habitants.

Le Syndicat déploie un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** 2022-2027 ambitieux avec les communes et forces vives du territoire.

Il a engagé dès 2016 **l'extension des consignes de tri** à tous les emballages plastiques, qui a engendré dès l'année suivante une augmentation nette de 1000 tonnes d'emballages collectés et recyclés.

En 2022, il déploie **la collecte des biodéchets** en porte à porte aux 93 000 foyers du territoire.

Il a obtenu en 2022 **la 1^{ère} étoile du Label Economie Circulaire** de l'ADEME et candidate pour la 3^{ème} étoile.

Il est certifié **ISO 14001 management environnemental, ISO 45001 santé & sécurité au travail et ISO 50001 management de l'énergie**. Depuis 2022, il porte une démarche d'amélioration continue dans le **domaine de l'économie circulaire** en suivant le processus de labellisation territoire engagé dans l'économie circulaire de l'ADEME dont il a obtenu la 1^{ère} étoile.

Son réseau de chaleur a été **labellisé Ecoréseau +** en 2022, 2023 et 2025 par Amorce.

En 2024, il ouvre une **seconde déchèterie-ressourcerie sur le Plateau de Saclay** pour augmenter l'offre de réemploi sur le territoire.

